

Pointe-à-Pitre, le mardi 22 mars 2022

**LE MAIRE DE POINTE-À-PITRE
CONVOQUE LE CONSEIL MUNICIPAL**
en sa deuxième séance de l'année 2022

**LE LUNDI 28 MARS 2022
à 17 heures 30**

Le Maire informe également que le conseil est susceptible de se tenir en visioconférence, si le contexte social et sanitaire l'exige, comme le permet la loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021 visant à assurer la continuité du fonctionnement des Institutions Locales et de l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, qui remet en vigueur **jusqu'au 31 juillet 2022**, certaines dispositions de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 qui prévoit notamment, la possibilité de tenir des réunions du conseil municipal en visioconférence.

En ce cas, vous en serez informé dans les meilleurs délais.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2021

**AFFAIRES CONCERNANT LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION**

2. Programme ECCO de l'USHOM - Autorisation à donner au Maire pour signer la convention de partenariat avec l'USHOM

AFFAIRES FINANCIERES

3. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022 – Présentation du Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) Budget Primitif 2022 « Budget principal » - Budget annexe « Maison de quartier de Bergevin »

INFORMATION

4. Projet d'accueil à Pointe-à-Pitre d'une « MAISON MARYSE CONDE »

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Harry DURIMEL
